

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 11

Date de convocation

09/04/2024

Date d'affichage

19/04/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET

DCM N° 2024-23
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS
ANNULE ET REMPLACE
DCM2024-14

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, Frédéric BARDOLS, LORICHON Michel, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, BRETON Antoine,

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Jean ROGER donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Madame LIGER Sylvie a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Exposé

Monsieur Éric MORAND, Maire, présente aux membres du conseil les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le versement des subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ 2024
ÉTOILE SPORTIVE OLIVET	2 500 €
LA VOIX DE GARAGE	2 500 €
LES AMIS DE CLAIRMONT	1 000 €
Association Sportive Loisirs Olivet	2 000 €
L'HERMINE FOOT	570 €
SAINT OUEN BASKET	210 €
DOJO SAINT OUENNAIS	120 €
MOUV' SAINT OUEN	270 €
MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT	220 €
DONNEURS DE SANG (Port Brillat / St Pierre)	70 €
	9 460 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

